

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2024/15**

**Chapitre 1.4 Autres types de contrat**

**Objet : Convention avec l'OFB pour la mise à disposition d'un anneau de mouillage**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 28  
février 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 19

(25 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 19

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Michèle  
TETENOIRE

Auxiliaire de secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Marc AUDIER (pouvoir à Christine MAXIMIN), Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE (pouvoir à Christian DURAND)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Sophie VAGINAY RICOURT (pouvoir à Victor BERENGUEL), Frédéric REYNAUD

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voies) :** Joël BONNAFOUX (pour à Valérie ROSSI), Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voies) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Thierry ALLAMANNO (CDV), Christian ROMAN (CD05)

### Exposé des motifs :

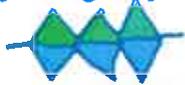
Le Président rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (S.M.A.DE.SE.P.) est chargé par application de ses compétences statutaires de la construction et de l'exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs. A ce titre, il assure la gestion des pontons publics situés dans le domaine public, et notamment celui de la Capitainerie.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) assure par son service départemental des Hautes-Alpes, ses missions de contrôle et d'information par le biais d'une embarcation nautique qu'il est susceptible de mobiliser sur la retenue de Serre-Ponçon. Il prévoit d'ailleurs de renforcer sa présence, notamment nocturne, venant notamment en appui de la nouvelle Brigade de gendarmerie « environnement » récemment créée à Embrun. Aussi, le stationnement de son bateau à demeure sur un emplacement du port de la capitainerie faciliterait grandement ses missions opérationnelles.

Le Président prend acte de ce besoin qu'il considère parfaitement légitime et important au regard de certains comportements peu respectueux de la protection environnementale poursuivie par le syndicat mixte (feux nocturnes, camping sauvage, dépôts de déchets, risque de pollution par le bidonnage de carburant...). Les relations institutionnelles progressivement nouées avec l'OFB témoignent par ailleurs de l'intérêt réciproque que se porte les deux structures, partenaires au service de nombreux projets (UROS, soutien aux pêches DCE, études hydrobiologiques...).

Dans ce cadre, comme le S.M.A.DE.SE.P. l'a fait pour la Brigade nautique de gendarmerie ou les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, le Président suggère de pouvoir convenir par voie conventionnelle de la mise à disposition gracieuse d'un mouillage public dans le port de la Capitainerie.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



### VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte modifiés par arrêté interpréfectoral n°05 2019 05 13 004 du 13 mai 2019 ;

### CONSIDERANT :

- La nécessité pour l'OFB (service départemental des Hautes-Alpes) d'assurer sa mission de service public et de pouvoir disposer d'un emplacement portuaire sur le port de la Capitainerie ;
- Le partenariat instauré avec cet établissement public de l'Etat depuis de nombreuses années et l'intérêt majeure de sa présence plus régulière sur le plan d'eau de Serre-Ponçon ;
- La disponibilité d'un anneau de mouillage sur bouée ou sur le ponton d'accueil de la Capitainerie ;

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 mars 2024 :

- **APPROUVE** la convention partenariale ci-jointe avec l'Office Français de la Biodiversité (service départemental des Hautes-Alpes) la mise à disposition gracieuse d'un emplacement portuaire ;
- **AUTORISE** par voie de conséquence le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président

Victor BERENGUEL

